

Réseau 92
Economie Sociale et Solidaire

Compte-rendu de la réunion du vendredi 27 novembre 2015
Conseil départemental des Hauts-de-Seine

Madame **Marie-Pierre LIMOGÉ**, 1^{er} Adjointe au Maire de Courbevoie, déléguée à la Démocratie locale et à la ville numérique, Vice-Présidente du Conseil départemental des Hauts-de-Seine déléguée à l'Economie collaborative, souhaite remercier Monsieur **Jacques GAUTIER**, Président de l'AMD 92, Sénateur-Maire de Garches, et Monsieur **Vincent MARCHAND**, Directeur général pour le soutien apporté, lors de la mise en place de ce réseau et pour l'organisation de cette première réunion.

Madame **Marie-Pierre LIMOGÉ** souhaite expliquer comment ce projet de réseau est né.

Face à deux constats : un déséquilibre entre les communes concernant leurs actions dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, mais également le désengagement contraint du Conseil départemental dû à la loi NOTRe. La clause de compétence générale du département a été levée et impose au Département de ne plus délivrer d'aide directe aux entreprises.

Cela a pour conséquence directe la modification de son champ d'action sur ce secteur de l'économie sociale et solidaire.

Une proposition de partenariat avec l'ensemble des collectivités permettrait de soutenir et promouvoir les actions dans ce domaine.

Cette thématique est transversale, elle touche le développement durable, le secteur des aînés, la mobilité, l'insertion par l'emploi, le social.

Cette économie peut apporter énormément à l'ensemble des territoires. Il serait judicieux et profitable pour tous de partager les initiatives et les expériences de chacun.

Monsieur **Vincent MARCHAND**, Directeur général de l'AMD 92, souhaite souligner que ce réseau est le quinzième mis en place au sein de l'Association.

Certains élus présents participent, par ailleurs déjà à quelques-uns, comme celui de l'Education, de l'Egalité Femmes-Hommes, de la Santé, des Aidés-Aidants.

Ce dispositif a été proposé, en 2009, par Monsieur **Jacques GAUTIER** qui souhaitait que les Elus puissent mutualiser le savoir-faire et les expériences pour servir au mieux l'intérêt de nos concitoyens.

Madame **Marie-Pierre LIMOGÉ** qui est à l'initiative de celui-ci, proposera les objectifs, les modalités de fonctionnement, mais il est évident qu'il faudra l'implication de tous pour le faire vivre.

L'AMD 92 peut bien entendu, apporter un soutien logistique en communiquant, à travers son site, sur l'avancée des travaux, l'annonce des prochaines réunions, la diffusion des comptes-rendus.

Il existe également un annuaire des Elus et des Collaborateurs d'Elus qui permet d'avoir les principales coordonnées de chacun. Il est important de préciser que les données enregistrées sont celles déjà visibles sur le site des communes ou dont les Elus ont donné leur accord.

Pour conclure, Monsieur **Jacques GAUTIER** tenait à remercier les Elus pour leur investissement et leur implication.

Après un tour de table afin que chacun puisse se présenter, Madame **Marie-Pierre LIMOGÉ** propose à Monsieur **Othmane KHAOUA**, Conseiller municipal de Sceaux délégué à l'économie sociale et solidaire de présenter les initiatives mises en place dans sa commune.

Cela est, par ailleurs, l'occasion pour la Vice-Présidente de suggérer qu'à chacune des rencontres du réseau un Elu pourrait intervenir sur les actions au sein de sa municipalité et ainsi lancer les premières discussions et échanges.

Monsieur **Othmane KHAOUA** prend donc la parole.

La démarche de Sceaux s'est basée sur 3 forces :

- un territoire géographique ayant un fort potentiel d'intelligence collective.
- une aspiration citoyenne au « Faire ensemble ».
- une volonté politique de développer l'innovation sociale.

A partir de ce constat, un travail a été élaboré pour relier toutes les parties prenantes du territoire. Aujourd'hui cela permet l'accompagnement de projet : de son développement à son aboutissement (en ayant également la possibilité d'interagir avec d'autres projets hors-local).

Afin de soutenir, de valoriser ces initiatives et ces solutions locales, une plateforme sous forme de réseau libre et accessible à l'ensemble des acteurs a été créée.

Elle permet de communiquer sur les événements, de diffuser diverses annonces et surtout de se faire connaître.

De plus, un espace de coworking et de télétravail au sein de la commune permet de développer la solidarité, l'entraide entre différentes populations (étudiants, salariés, retraités) et différents secteurs dans un lieu convivial: créer un contexte favorable à l'équilibre entre le travail, la vie de famille, les loisirs en réduisant les déplacements également de centrer en un seul lieu différentes activités économiques porteuses d'innovations et d'emplois : organisation de réunions, d'espaces de travail collectif.

Les tarifs ont été soigneusement travaillés afin de rester attractifs et adaptés à la population de Sceaux.

Cet écosystème Sceaux Valley, ce réseau social « Up Sceaux » ainsi que la création d'un lieu spécifique la « Maison de l'ESS » ont permis de dynamiser le secteur de l'économie sociale et solidaire.

Monsieur **Othmane KHAOUA** propose de répondre aux éventuelles questions.

Madame **Marie-Pierre LIMOGÉ** remercie Monsieur **Othmane KHAOUA** pour cette présentation et l'ensemble des informations communiquées.

Le power-point sur ce dispositif est disponible sur le site de l'AMD 92 : www.amd92.fr.

Les questions portent surtout sur le choix de l'emplacement d'un lieu de « coworking ».

Celui de Sceaux appartient à la commune, il a une surface de 350 m² et est loué à un prix préférentiel. Il se situe en plein cœur de ville, au sein d'un cadre verdoyant.

Grâce à un travail en amont avec la collaboration des principaux acteurs et grâce à un soutien logistique de la Mairie, en secrétariat et en communication, il a été possible de proposer une offre adaptée à la demande.

Il est évoqué un espace de travail similaire sur une commune mais qui a dû fermer ses portes ; le bâtiment excentré et le loyer excessif n'ont pas permis de le pérenniser. L'objectif est de le rouvrir mais en tenant compte de ces paramètres.

Madame LIMOGÉ précise que malgré de nombreux locaux vacants sur le territoire des Hauts-de-Seine, le coût de l'immobilier reste élevé.

Pour l'instant, ce sont le plus souvent, des initiatives privées, voire associatives qui montent ces projets.

Dans le cadre du développement du Grand Paris Express, une réflexion est portée sur ces espaces de multi-modalités : co-working, bureaux partagés, au sein des gares, milieu urbain et dynamique.

Monsieur **Julien BOUCHET**, Conseiller municipal délégué de Clichy-la-Garenne, ajoute qu'un lieu comme celui-ci doit être en effet connecté avec des lieux de flux. Sur la gare de Clichy-Levallois : des espaces de co-workings privés vont ouvrir.

Madame **Catherine PICARD**, Adjointe au Maire de Malakoff et Conseillère départementale, précise que sa municipalité a soutenu une initiative « Casaco » sur son territoire et la question urbaine a très vite été abordée par la proximité des transports, par l'accessibilité à tous et par l'intérêt d'un lieu porteur.

La question est posée sur la compétence des communes et les intercommunalités. En effet, Madame **Gunilla WESTERBERG-DUPUY**, Adjointe au Maire de Suresnes attire l'attention sur le fait que ce sont parfois les communautés d'agglomération qui sont en charge de cette délégation.

L'intérêt de ce réseau est essentiellement d'encourager toutes les démarches innovantes au sein du territoire des Hauts-de-Seine.

Monsieur **Hervé INGARDIA**, Directeur Général Adjoint du Pôle Attractivité et Emploi du Conseil départemental des Hauts-de-Seine, rappelle que, depuis la loi NOTRe, le Département ne peut plus apporter d'aides directes aux entreprises voire aux associations qui répondent à un besoin et entre sur un marché concurrentiel. Les appels à projet ont donc été stoppés depuis septembre.

Cela remet donc en cause l'impulsion des actions du Département qui s'était engagé fortement dans l'économie sociale et solidaire. Il est donc important de réfléchir à une nouvelle orientation pour poursuivre cette politique porteuse d'emplois.

Monsieur **Philippe MIGNARD**, chargé de mission au sein de Clichy-la-Garenne, précise, en effet, qu'au sens du droit européen, les associations sont considérées comme des entreprises dès lors qu'elles s'incluent sur un marché.

Par contre, il est possible de travailler, par exemple, avec un groupe comme ETIC qui se charge de trouver des investisseurs privés et qui a pour but de faciliter l'implantation et l'essor des acteurs du changement sociétal. Leur dernier projet a vu le jour à Montreuil.

Dans le contexte actuel, Madame **Armelle TILLY**, Adjointe au Maire de Chaville, souhaite savoir comment soutenir des porteurs de projet, et plus particulièrement une personne qui a présenté une initiative très intéressante et très intelligente pour le secteur des aînés.

Malgré cette période d'incertitudes, Madame **Marie-Pierre LIMOGÉ** indique que le Département peut continuer à renseigner, informer et soutenir les projets sur un plan administratif. Une simple mise en réseau ou en relation peut parfois permettre la concrétisation d'une initiative.

Une expérience d'économie sociale et solidaire, à grande échelle, au sein de Lille Métropole est évoquée.

Trois principales voies ont été utilisées pour financer cette démarche :

- les fonds européens,
- le Département qui malgré la loi Notre, reste le point d'entrée en terme de coordination auprès de la région,
- les EPCI qui peuvent être un troisième levier d'actions.

Une dernière voie peut-être exploitée, il s'agit des opérateurs privés (comme Etic, cité précédemment) peuvent soutenir et développer ces initiatives : Bouygues, GDF, EiffAGE, Banque Postale ou des plateformes alternatives.

Monsieur **Hervé INGARDIA** ajoute que le Pôle du département a les moyens de conseiller et de soutenir les démarches de demande de financement. Ce service a une capitalisation d'expérience sur lequel il faut s'appuyer.

Au niveau local, le développement des lieux physiques permettraient de centraliser toutes ces actions tournées vers l'économie sociale et solidaire et surtout d'échanger les expériences de chacun. Cela peut être des endroits disponibles même temporairement. Ces espaces de travail, d'émulation et de vie sont appelés des tiers-lieux.

L'appel à projet au sein du département était, auparavant, annuel. Lors de la dernière campagne 68 initiatives ont été portées, 55 au niveau local et 13 qui ont eu une envergure départementale, régionale, voire nationale.

Madame LIMOGÉ invite les élus et leurs collaborateurs à rencontrer les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire qui participent et s'impliquent au sein de la vie locale, ce sont souvent des échanges très enrichissants.

Monsieur **Julien BOUCHET** évoque la mise à disposition par la ville de Clichy-La-Garenne, d'un ancien site artisanal, via des conventions précaires, à différents acteurs dont un café associatif. Celui-ci a pour objectif de servir de lien social dans un quartier à logement social. Il y sera également inclus des espaces de travail.

Même si cela reste un lieu temporaire et que la rareté du foncier est problématique, il ne faut pas omettre qu'en question d'urbanisme, le temporaire peut durer 3 ou 5 ans. Un autre projet est en cours d'élaboration : « le ressourcing » et il serait intéressant de pouvoir échanger et partager les expériences des personnes qui auraient éventuellement déjà abordées cette thématique. De plus, l'emplacement d'un tel espace ne doit pas empiéter sur des lieux commerciaux.

Madame **Gunilla WESTERBERG-DUPUY** informe de l'inauguration prochaine de la première ressourcerie des Hauts-de-Seine « Le Cercle » à Nanterre, qui a pu se faire avec le soutien de la Communauté d'Agglomération du Mont-Valérien. Ce projet a été porté par les Elus en charge du Développement Durable.

Madame **Fabienne GARON**, Adjointe au Maire de Vaucresson précise que le développement social et le secteur des aînés sont au centre des préoccupations, surtout dans un contexte de baisses de dotations de l'Etat où les communes sont contraintes de revoir leur budget. Il est de l'intérêt de tous de trouver des projets porteurs mais à moindre coût.

Madame **Marie-Pierre LIMOGÉ** souligne en effet de l'importance, de l'économie sociale et solidaire, pour le secteur des services à la personne et en particulier celui des services aux aînés.

Le soutien des collectivités et du territoire est donc essentiel pour permettre à certaines personnes motivées et très souples dans leur vision de leur projet d'aboutir à un résultat positif.

Sur ce même principe, il existe des applications numériques très intéressantes. TAG emploi est par exemple une plateforme digitale (accessible depuis un ordinateur, une tablette ou un Smartphone) qui recense toutes les offres d'emploi, de stages et de formations disponibles au sein des communes et de leurs territoires.

Madame **Marie-Pierre LIMOGÉ** remercie l'ensemble des participants et souhaite que ce réseau puisse travailler à partir des expériences de chacun. Beaucoup de sujets ont besoin d'être étudiés : ressourcing, les moyens de financement, les lieux ESS. Elle invite les Elus intéressés par une thématique en particulier à se manifester. Elle suggère qu'une commune reçoive le réseau lors de la prochaine réunion, probablement durant le premier trimestre 2016.